



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SOS Racisme

Question écrite n° 89645

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les subventions accordées à l'association SOS Racisme. Le Journal officiel a publié les comptes de SOS Racisme. Au total 579 000 euros sont tirés de la poche du contribuable, soit 64 % des recettes de l'association, contre 18 669 euros pour les adhésions qui représentent 2 % des recettes. Ces montants ne tiennent évidemment pas compte des aides publiques allouées aux sections locales de SOS Racisme. Il semble que le ministère de l'éducation nationale ait attribué 80 000 euros à cette association. Il aimerait connaître la raison de cette subvention.

Texte de la réponse

L'association SOS Racisme a bénéficié d'une subvention sur projet d'un montant de 80 000 euros attribuée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en 2010 pour lui permettre le développement, en milieu scolaire, de ses actions de sensibilisation au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie et aux discriminations. Plus précisément, l'association SOS Racisme s'est engagée sur plusieurs points, notamment : interventions dans les établissements scolaires : module « Un jour, Martin-Luther-King », interventions de sensibilisation dans les 111 collèges parisiens (démarche étendue en 2010 à quinze départements), participation au collectif Coexist, implication dans la semaine d'éducation contre le racisme, production et diffusion de ressources pédagogiques (livre, bande dessinée, fascicule, site Internet...), développement du réseau SOS FAC par l'organisation de débats dans les lycées et les universités, de formations sur les thèmes développés par l'association et la rédaction du journal SOS CAMPUS. Au vu de la diversité des actions pédagogiques engagées par SOS Racisme en 2010, ce partenariat s'inscrit pleinement dans la politique de promotion des valeurs républicaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Les apports des acteurs de la société civile, dont SOS Racisme, viennent enrichir l'engagement du ministère dans sa volonté de prévention et de lutte contre le racisme. La contribution du ministère au plan national de lutte contre le racisme souligne d'ailleurs l'importance de l'implication des associations.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89645

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10731

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10596